



Commune de Montagny

Adaptation du PAL suite à son approbation du 23 juillet 2013

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5000

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° _____ du _____

Adopté par le Conseil communal de Montagny, le _____

Le Secrétaire _____

Le Syndic _____

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le _____

Le Conseiller d'Etat, Directeur _____

21 septembre 2018


Niveau: 1:5000
Document: 1820_10_PAL Montagny_PAL.pdf
Format: A3

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement d'urbanisme et d'habitat

Rue du Jus 43, 1700 Montagny

Téléphone 021 30 10 10
info@archam.ch, www.archam.ch



Légende

Zones d'affectation

- Zone de centre (CEN)
- Zone de village I (VL I)
- Zone de village II (VL II)
- Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)
- Zone résidentielle moyenne densité I (RMD I)
- Zone résidentielle moyenne densité II (RMD II)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone spéciale "Longemalle" (Long)
- Zone mixte I (MX I)
- Zone mixte II (MX II)
- Zone d'activités I (ACT I)
- Zone d'activités II (ACT II)
- Zone de dépôts (DEP)
- Zone artisanale (ART)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone spéciale "Les Fauvettes" (Fauv)
- Zone libre (L/B)

- ##### Zone de gravière ou de décharge (ORD)
- Zone de gravière (GRAV)
 - Zone de décharge contrôlée pour les matériaux inertes (DCM)
 - Zone de décharge pour matériaux terreux (DCM-ME)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR)

Mesures particulières

- PAD approuvé
- PED obligatoire: écoplan d'aménagement 2
- Périmètre à prescriptions particulières (PPP 1)
- Périmètre chauffage à distance
- Secteur à hauteur spéciale
- Secteur à distance spéciale
- Distance de construction (haie)
- Distance de construction (espace nécessaire au cours d'eau)
- Carte de synthèse des dangers (instabilités, crues) sur le Plateau, Ribourgeois, CCN 2018:
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel incertain

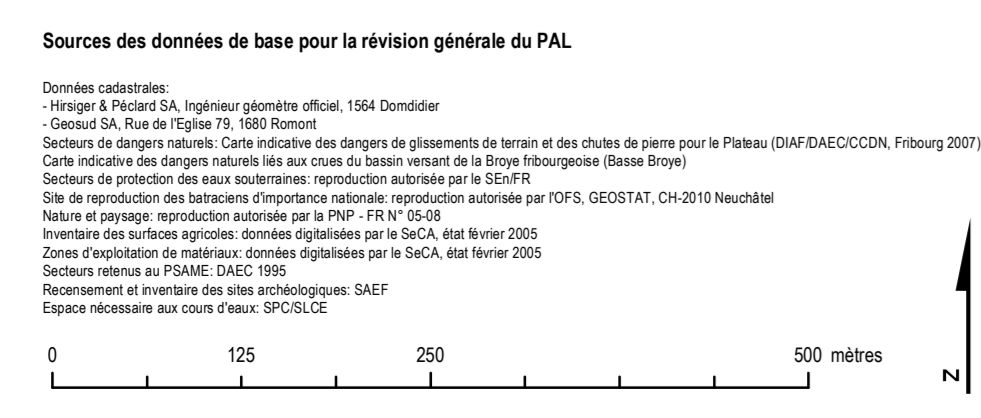
Mesures de protection

- Périmètre de protection de la nature (PN)
- Réseau mycologique d'importance nationale
- Espace nécessaire au cours d'eau
- Périmètre de protection du site construit de catégorie 1
- Périmètre de protection du site construit de catégorie 2
- Périmètre environnement protégé
- Périmètre de protection archéologique
- Périmètre archéologique
- Objet NVS protégé de catégorie 1
- Objet NVS protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 1
- Immeuble protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 3
- Boissements hors-forêt protégés en zone à bâtir:
- Aire
- Haie ou bosquet
- Verger

Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines littorales (S1, S2, S3)
- Zone de protection des eaux souterraines profondes (S0)
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous terre
- Sites pollués
- Surface boisée hors zone à bâtir (reboisement non exhaustif)
- Constatation de la nature forestière
- Tracé des lignes à haute tension
- Tracé des lignes à haute tension projeté

Pour les créations de la zone à bâtir, de l'espace nécessaire au cours d'eau et des distances de construction, se référer au plan des créations (zone de plan).



1:5000